

# Quel avenir pour la prison Jacques-Cartier ?

L'ancienne maison d'arrêt du quartier Sacrés-Cœurs, à Rennes, construite entre 1898 et 1903, est vide depuis neuf ans. Le site de 13 hectares, qui appartient à l'État, est toujours en vente.

**Le premier projet abandonné**  
En 2008, deux ans avant la fermeture de la maison d'arrêt Jacques-Cartier, un projet se dessinait. Il était question, alors, de garder environ 5 000 m<sup>2</sup> de terrain pour y construire un centre de semi-liberté d'une cinquantaine de places. Mais le projet de l'administration pénitentiaire a été abandonné.

Interrogé à l'époque, le maire adjoint à l'urbanisme, indiquait : « Que le site de Jacques-Cartier se libère totalement ou partiellement, la position de la Ville est la même : nous exercerons notre droit de préemption pour maîtriser l'avenir de cette zone. »

## Mis en vente

Depuis le déménagement des détenus vers le nouveau centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, route de l'orient, en mars 2010, rien n'a bougé. L'ancienne prison qui s'étend sur 13 hectares dans le quartier Sacrés-Cœurs, est toujours en vente et n'a pas trouvé preneur. (Lire *Ouest-France* du 27 et 28 avril).

Contactée, la municipalité indique qu'à ce stade « la ville de Rennes n'a pas de projet sur le site ».

## Projet immobilier ?

Des visites du terrain ont eu lieu ces dernières années, mais aucun promoteur ne s'est positionné. Est-ce la superficie, trop importante, ou les contraintes de construction et d'aménagement qui freinent les investisseurs ? La question reste ouverte. Toujours est-il que l'emplacement de l'ancienne prison, à mi-chemin entre la gare et la rocade, et à deux pas du métro, a de quoi séduire.

## Et pourquoi pas un musée ?

L'association Champs de justice appelle de ses vœux un « grand musée à vocation nationale », calqué sur le Mémorial de la Paix, à Caen.



L'ancienne prison Jacques-Cartier a été construite entre 1898 et 1903. Le site est entouré d'un mur de garde de plus de 5 mètres, élevé autour d'un chemin de ronde.

CRÉDIT PHOTO : THOMAS BREGARDIS/O

Elle voit dans l'ancienne prison Jacques-Cartier la possibilité d'y établir « un lieu vivant, qui rapproche les citoyens et les citoyennes du monde de la justice ».

Ce lieu pourrait s'organiser autour de parcours s'appuyant sur de grands procès : la révision du procès Dreyfus, l'*Amoco Cadiz* à Portsall, le pénitencier pour enfants de Belle-Île, etc.

## Patrimoine local remarquable

Le site n'est pas considéré comme un monument historique, mais classé, en annexe du plan local d'urbanisme « en patrimoine local remarquable », niveau trois étoiles, rappelle Michel Coignard, président des Amis du patrimoine rennais. « Dans le futur Plui (plan local d'urbanisme inter-

communal), le site sera classé en deux étoiles. Un tel classement signifie que l'on garde l'essentiel du bâtiment, mais qu'on peut y apporter des modifications, alors que le classement trois étoiles le protège davantage », relève Michel Coignard. « Le bâtiment d'origine, construit en croix, sur le modèle des bâtiments militaires, doit être préservé, insiste le président de l'association. Il est original et a été réalisé avec des

pierres de schiste du bord de Vilaine. Il s'oppose à la prison des femmes, construite sur le modèle d'un couvent religieux. »

Cet amoureux du patrimoine craint que le bâtiment ne se dégrade si on ne s'occupe pas de lui. « Cela fait bientôt dix ans qu'il est à l'abandon. Si on attend trop, on nous dira : c'est foutu ! »

Nathalie FLOCHLAY.

## La taularde

L'ancienne maison d'arrêt a servi de lieu de tournage pour deux épisodes de la série policière *Profilage*, sur TF1, et pour le film *La Taularde* avec Sophie Marceau, tourné en 2015. Ce film porte sur la condition des femmes en prison.